

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2015
PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze et le 14 septembre à 18H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 7 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence, en l'absence du Maire, empêché, de M. Jean-Marie BERNARD, 1^{er} adjoint.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	14

Présents : Armelle DAMY, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX, Henri SERRES

Absents : Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Alain CHAIX, Jacqueline PUGET, Cécilia SERRES,

Pouvoirs : Séverine BERSAC a donné pouvoir à Thomas MICHEL, Marie-José CAYOL a donné pouvoir à Christine ROUX, PUJET Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Marie BERNARD, Cécilia SERRES a donné pouvoir à Jean-Claude MICHEL,

Secrétaire de séance : Christine ROUX

Pas de remarque de la part des conseillers municipaux sur le compte-rendu, procès-verbal, de la séance précédente.

1. Centre de bien-être : demande de subvention pour la chaufferie bois

Suite à des discussions avec les services de la Région, la chaufferie bois du Centre de Bien Etre peut être financée par une ligne spécifique. Un dossier portant uniquement sur cet équipement (chaufferie bois et périphériques, silo, chaudière d'appoint, compteur, ingénierie, ...) a été monté fin août et déposé à la Région. Il est d'un montant de 217 522 €. Une subvention est sollicitée auprès de l'ADEME et de la Région dans le cadre du programme régional Bois Energie. Le montant de l'aide attribuée sera fixé lors de l'instruction du projet. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet.

2. Centre de bien-être : nouveau montant de l'opération

Une subvention a été sollicitée pour la chaufferie bois du Centre de Bien Etre qui peut être financée par une ligne spécifique dans le cadre du programme régional Bois Energie. Cette demande de subvention porte sur un projet d'un montant de 217 522 €. La conséquence de cette demande de subvention pour la chaufferie bois est la nécessaire modification de l'assiette de subvention pour le centre de bien-être lui-même.

Le dossier initial portait sur un projet global de 6 080 000 € ; il est nécessaire d'y retrancher la chaufferie bois. La demande de subvention pour la construction du centre de bien être s'élève désormais à : 5 862 478 € HT. Le plan de financement n'est pas modifié. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification du montant de l'opération de construction du Centre de Bien-être.

Point sur la recherche de financement : la Région va se positionner lors de sa session d'octobre. Une cette décision prise, le Département va à son tour attribuer une subvention. Suivra ensuite le FEDER dans le cadre de l'espace valléen.

3. Rénovation des réseaux d'eau de Saint Disdier : demandes de subventions au Département (PIL 2016)

Un dossier avait été déposé au titre des PIL 2015 pour la rénovation des réseaux d'eau de Saint Disdier. Le Département n'a pu le financer sur 2015 et il convient de demander le maintien du projet pour 2016.

A noter que pour le Département seule la rénovation des réseaux est éligible ; les compteurs ont été sortis de l'assiette subventionnable. Une subvention a également été sollicitée auprès de l'Agence de l'eau portant sur l'opération totale de 248 000 €.

Le coût de l'opération présentée au Département est de 198 300 € avec une subvention sollicitée de 40 %. Le conseil à l'unanimité approuve cette opération, sollicite une subvention du département au titre du programme PIL 2016 d'un montant de 79 320 € (40 %), sollicite une dérogation afin de pouvoir commencer l'opération en fin d'année 2015.

5. Programme 2016 de travaux sur la voirie rurale : demande de subvention au Département

Comme chaque année, une aide du Département est demandée pour la voirie rurale. Pour 2016, il est proposé de remettre en état les chemins des Gicons haut et bas. Le bureau d'études AEV, à qui un chiffrage des travaux à faire sur les chemins de Saint Disdier avait été demandé en 2015, a estimé le coût à 7 272 € HT pour le chemin Gicons Bas et 36 200 € HT pour celui des Gicons haut soit une opération globale de 43 472 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité, approuve cette opération, sollicite une subvention du département au titre du programme voirie rurale 2016 d'un montant de 12 000 €.

6. PLU d'Agnières : approbation de la modification n°7

La procédure de modification du PLU d'Agnières portant sur la zone d'entrée de la station et dont l'objectif est de permettre la construction du centre de bien être, arrive à son terme. L'enquête publique s'est déroulée du 1^{er} juillet au 6 août 2015. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

7. Zone de loisirs de Superdévoluy : autorisation d'acquisition des terrains

Lors de la réunion de travail des conseillers municipaux d'août dernier consacrée au développement touristique du Dévoluy, a été abordée la zone de loisirs de Superdévoluy.

Il est proposé au conseil de se positionner sur l'opportunité de créer cette zone en acquérant les terrains nécessaires. Ces acquisitions permettront ensuite de pérenniser les activités de pleine nature telles que le ski nordique mais surtout d'envisager le développement de nouvelles activités porteuses d'avenir comme un golf 9 trous. En effet, Superdévoluy est l'une des seules stations d'altitude du département offrant un espace rendant possible la création d'un golf.

Ce projet d'envergure comme les autres grands projets actuellement portés par la commune (centre de bien être, espace muséographique) est de nature à attirer une nouvelle clientèle, d'ouvrir de nouvelles perspectives à la destination Dévoluy. Il ne se réalisera qu'à moyen ou long terme mais c'est, dès à présent que le conseil municipal doit décider de le réaliser.

Il est donc demandé au conseil d'autoriser l'engagement de négociations avec les propriétaires des terrains concernés par l'emprise du golf et d'autoriser l'acquisition de ces terrains. Le prix sera fixé après avis des domaines.

Jean-Marie Bernard précise qu'il n'y aura pas d'expropriation pour la création du golf et que le prix n'est pas encore fixé. Les dernières estimations sur ce secteur à Superdévoluy étaient de 2 à 2,50 € le m² et c'est largement plus que le prix des terres agricoles, surtout sur ce secteur où elles ont peu de valeur.

Jean-Claude Michel précise il n'y a pas que des landes ; il y a aussi des terres de culture.

Jean-Marie Bernard : Deux types de personnes sont concernés : les propriétaires et les fermiers dont les droits seront préservés par leurs baux même si les propriétaires vendent à la commune.

Thomas Michel : par rapport au prix, il pense qu'on va les payer beaucoup plus car dans la plupart des cas, les propriétaires ne sont pas vendeurs. On va acheter des terrains dans le but ultime de faire le golf et pour lui ce n'est pas la priorité. Il demande que le vote ait lieu à bulletin secret pour que personne n'ait peur de s'exprimer.

Bernadette Lapeyre : un peu d'accord avec Thomas. Elle pense que l'on n'a pas non plus les infrastructures nécessaires et que le golf n'est pas la priorité.

Armelle Damy : pas d'accord avec analyse. On vient de faire un mauvais été, il faut faire quelque chose pour sauver l'été et pour l'avenir du Dévoluy. Certes, il manque une piscine à Super mais ce n'est pas ça qui va faire venir les gens.

Thomas Michel : on a déjà deux gros projets et le centre sportif qui ne fonctionne qu'à 10 ou 15 %.

Jean-Marie Bernard : pas d'accord avec ça. Il ne faut pas mélanger les projets à court terme et ceux à long terme. Il faut avoir une vision pour l'avenir. Là, on va constituer une réserve foncière pour réaliser divers projets. Concernant le prix : on est sur une zone qui ne sera jamais constructible. Les conseillers doivent avoir une vision pour l'avenir. C'est la même démarche que celle que le conseil de St Etienne a eu en achetant la maison Corréard aux Cypières avec la volonté de faire un jour des logements. Il précise aux conseillers qu'ils ne se rendent pas compte de l'image que le golf va amener au Dévoluy.

Christine Roux : il faut relever le niveau de la clientèle ; cet été en bradant les locations à 50 € la semaine, on n'a pas une clientèle très intéressante.

Thomas Michel : c'est pareil dans toutes les stations et ce n'est pas parce qu'on aura un golf que la clientèle aisée viendra plus au Dévoluy.

Jean-Marie Bernard : refuse la demande de vote à bulletin secret.

Alain Laurens : on a des projets en cours, il faut d'abord les finaliser avant d'aller plus loin. A Super, les gens réclament une piscine. Il faudrait aller voir à St Bonnet ce qu'ils ont fait et il y a encore beaucoup d'autres choses à faire notamment à La Joue.

Jean-Marie Bernard : il faut arrêter de parler de la Joue ou Super, on est Dévoluy. On ne va pas reparler de couvrir la piscine. Il faut trouver des créneaux pour se démarquer, faire des choses que les autres ne font pas ou ne peuvent pas faire.

Le conseil municipal, à 8 voix pour, 5 contre et 1 abstention, approuve le projet de création d'une zone de loisirs à Superdévoluy visant à développer les activités de pleine nature et notamment à créer un golf 9 trous, autorise le maire ou son représentant à engager les négociations d'acquisition

des terrains concernés par l'emprise du golf avec les propriétaires, précise que le prix définitif des terrains sera fixé après avis des domaines.

7. Modification du régime indemnitaire

Suite à l'embauche de la responsable du service tourisme et sport recrutée sur un poste de conseiller des activités physiques et sportives contractuel, il est nécessaire de modifier le régime indemnitaire en vigueur dans la commune. L'indemnité pouvant être attribuée, « indemnité de sujétions » n'étant pas actuellement « ouverte » par la délibération prise en 2013 et modifiée en 2014.

Le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 contre décide de modifier le régime indemnitaire et de créer de la prime « indemnité de sujétions », décret 2004-1055 du 01/10/2004 qui concerne le grade de conseiller des activités physiques et sportives (catégorie A). Elle sera versée mensuellement.

Questions diverses :

Modification du tableau des effectifs : Suite à un avancement de grade, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint principal du patrimoine 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

Henri Serres demande où en est le projet de rénovation de la cabane du Vallon des Aiguilles : pas d'avancée sur ce projet, la visite que devait y faire le service technique pour évaluer les travaux nécessaires n'ayant pas eu lieu. *Jean-Claude Michel* est chargé de ce dossier : demander devis et monter un dossier de subvention.

Jean-Marie Prayer fait état d'une demande de subvention de l'association qui va organiser les championnats de ski orientation les 6 et 7 mars 2016. Elle sera examinée lors du prochain BP.

Thomas Michel concernant la Maison Corréard, demande si l'on ne pourrait pas décider de faire les travaux de réhabilitation et de créer des logements à l'année car des personnes sont en recherche de locations et n'en trouvent pas.

Jean-Marie Bernard rappelle que la commune a également le projet de rénover le bâtiment de la poste pour y aménager des appartements pour les gendarmes et les pompiers. Il précise aussi que la commune a demandé des estimations aux Domaines pour vendre certains de ses biens.

Bernadette Lapeyre et Armelle Damy enchérissent sur le fait qu'il manque des logements saisonniers mais surtout qu'il y a un travail à faire sur le locatif annuel.

Henri Serres rappelle la nécessité de faire des travaux dans l'Eglise de La Cluse qui a été fermée au public tout l'été. *Jean-Marie Bernard* demande qu'un dossier soit préparé et que l'on fasse les travaux en 2016. Une demande de subvention peut être faite auprès du Département au titre de la conservation du petit patrimoine.

Thomas Michel demande des informations sur l'intercommunalité et la loi NOTRe. *Jean-Marie Bernard* précise qu'il doit rencontrer le Préfet dans les prochains jours et que la CDCI va se réunir prochainement avant un vote sur la nouvelle organisation mi-octobre. Nouvelle organisation qui devra être appliquée au 1^{er} janvier 2017. Actuellement, on s'oriente vers un rapprochement Laragnais/Ribiers avec Sisteron ; Tallard/Barcellonalette entrerait dans l'Agglo de Gap ; l'Avance hors Chorges serait associée au Pays de Serre-Ponçon ; une communauté serait créée autour du Lac avec Savines/Chorges/Embrun. Pour le reste du Buëch, le Préfet souhaiterait une seule communauté, nous y compris, ce à quoi il est opposé. Car dans ce cas La Roche/Manteyer/Rabou vont se rattacher à Gap et le Dévoluy n'a rien à faire avec le Sud du Département. Il va demander à rester sur le périmètre actuel avec en perspective d'entrer à moyen terme dans l'agglo. Il précise que le Préfet va avoir des pouvoirs particuliers importants pour imposer les regroupements.

Thomas Michel demande des explications pour les problèmes de déchets à Superdévoluy cet été. JMB répond qu'il y a eu un problème d'effectifs au sein de la CCBD et que le problème n'est pas remonté à temps. *Henri Serres* et *Christine Roux* font état de demandes d'installations de moloks aux Garcins, aux Gicons et ailleurs dans le Dévoluy, la réponse est entre les mains de la CCBD.

Alain Laurens informe que le prochain Forum des Saisonniers aura lieu le 16 octobre à la Maison d'Accueil de Super de 9 à 12 H.

La séance est levée à 19 H.



